

Berne, le 12 septembre 1975

Note au Chef du Département

ad

Procès de Burgos;
appel à la clémence

1. Bien que le Conseil fédéral se soit abstenu de prendre position sur des événements survenus à l'intérieur de pays tiers (en 1973 condamnation à mort de l'Espagnol Puig Antich et d'un paysan brésilien), il a estimé dans d'autres cas de bouleversements ou d'événements sanglants (occupation de la Tchécoslovaquie en 1968, condamnations à mort de 6 autonomistes basques à Burgos et de Juifs russes à Leningrad en 1970) qu'une prise de position de sa part était nécessaire.

2. Autres cas d'intervention plus récents du Conseil fédéral :
En septembre 1973, les événements au Chili et en URSS (poursuite des opposants au régime) avaient fait l'objet de plusieurs petites questions. En réponse à la petite question urgente Müller-Lucerne qui demandait au Conseil fédéral s'il était disposé, dans les deux cas, à lancer un appel en faveur de la sauvegarde des droits de l'homme, le Conseil fédéral avait répondu comme suit :

"Le Conseil fédéral s'élève contre toute atteinte aux droits de l'homme, qu'il s'agisse d'entraves à la liberté de l'esprit ou de menaces illégitimes à l'encontre de la vie humaine.

Il est décidé à maintenir l'hospitalité traditionnelle de notre pays et à donner refuge aux personnes persécutées et menacées venant de n'importe quel pays.

De même, le Conseil fédéral s'associe à tous les efforts entrepris sur le plan international en vue d'assurer le respect des droits de l'homme et notamment de la liberté d'expression."

Le même jour, soit le 24.9.1973, la Chancellerie fédérale publiait un communiqué de presse de 1 1/2 page, dont ci-après le point 2 :

"Sans déroger à son habitude de ne pas porter de jugements de valeur sur la situation intérieure des Etats avec lesquels la Suisse entretient des relations, le Conseil fédéral comprend néanmoins l'émotion qui a soulevé l'opinion publique suisse à la suite du renversement d'un Gouvernement issu d'élections libres. Il exprime en outre l'espoir que le peuple chilien pourra retrouver, avec la paix civile, les avantages de la démocratie."

De même lors des exécutions à Addis Abeba en novembre 1974 (exécution sommaire de quelque 60 personnalités) le Conseil fédéral a publié le 2.12.1974 la déclaration suivante:

"Le Conseil fédéral a été informé par le Chef du Département politique des derniers développements de la situation en Ethiopie.

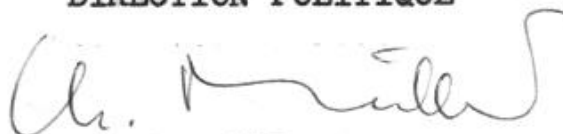
Il partage l'émotion suscitée dans l'opinion publique par les récents événements survenus à la suite du changement de gouvernement dans ce pays qui ont provoqué la perte de nombreuses vies humaines.

Le Conseil fédéral émet l'espoir que le respect du Droit et les considérations humanitaires sauront prévaloir en Ethiopie et que la paix y sera ramenée sans tarder."

3. En Europe occidentale le procès de Burgos a donné lieu à des réactions de la part de nombreux gouvernements (voir liste ci-annexée). En Suisse nous avons eu connaissance de déclarations de protestation, notamment de la part de la Commission internationale des Juristes à Genève, de la Ligue suisse des Droits de l'homme et du Gewerkschaftskartell Baselland.

Annexe mentionnée

DIRECTION POLITIQUE



Ch. Müller

Copie à:

Monsieur l'Ambassadeur E. Thalmann

Monsieur l'Ambassadeur E. Diez

CE/pb

Le 11 septembre 1975

Note au Chef du Département

Procès de Burgos :

Réaction des gouvernements
occidentaux (état au 11.9.75)1.- Pas de déclaration officielle

- Paris : Souci d'éviter augmentation tensions que suscite problème basque.
- Vienne : N'a pas l'intention de prendre position pour le moment.
- Bonn : Examine possibilité intervention à Madrid, à Bonn ou entre Ministres des affaires étrangères à la session extraordinaire de l'ONU à New York.
- Helsinki : Selon Ambassade de Finlande à Madrid, pas d'intervention pour l'instant.

2.- Convocation du Chef de mission au MAE

- Rome : Le Secrétaire général du MAE a rendu l'Ambassadeur d'Espagne attentif à émotion provoquée dans le pays, lui a fait part souhait gouvernement et peuple italiens que soient sauvées vies humaines.
- Oslo : Le Chef Europe occidentale a exposé à Ambassadeur d'Espagne combien relations bilatérales pourraient souffrir en cas d'exécution sentence et a souligné caractère humanitaire de sa démarche. Si s'avère nécessaire, démarche sera rendue publique plus tard.
- La Haye : Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a transmis au Chargé d'affaires a.i. d'Espagne appel à la clémence du gouvernement néerlandais (souhait néerlandais d'une

- 2 -

démarche commune CEE pas réalisé, vu réticences notamment de la RFA). MAE néerlandais décidé à intervenir nouvelle fois à neuf ou bilatéralement - question sera examinée à Venise 11/12 septembre lors réunion des ministres des affaires étrangères. Forme intervention pas encore déterminée.

- Londres : FCO a saisi occasion appel téléphonique du Chargé d'affaires d'Espagne pour exprimer en termes mesurés ses préoccupations sur issue du procès.

3.- Communiqué officiel

- Copenhague : Déclaration MAE Andersen : opinion publique et gouvernement danois suivent avec grande attention déroulement procès et espèrent que les instances compétentes feront prévaloir la clémence voulue par les droits humanitaires et l'intérêt de l'Espagne.

4.- Communiqué officiel + Convocation Chef de mission

- Stockholm : Déclaration à la TV et radio du Ministre Andersson stigmatisant condamnation à mort et priant instamment gouvernement espagnol suspendre condamnations. Cette déclaration a fait l'objet d'un communiqué de presse officiel et a été confirmé au Chargé d'affaires d'Espagne. L'Ambassadeur d'Espagne chargé de faire part irritation gouvernement espagnol suite à cette déclaration. Réponse MAE : gouvernement comme peuple suédois ont déjà eu souvent l'occasion de clamer leur horreur contre condamnation à mort, surtout lorsqu'elle a une teinte politique.
- Bruxelles : Directeur général de la politique a transmis pressant appel à la clémence de son gouvernement à l'Ambassadeur d'Espagne. Un communiqué au sujet de cet appel a été publié par le MAE. Souligne que le gouvernement belge agit à titre humanitaire et lance un appel à la clémence comme il l'avait fait pour Puig Antich en 1973.